



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 1101

AVIS est par la présente donné que le Conseil municipal statuera sur les demandes de dérogations mineures au *Règlement de zonage 1101*, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le **11 décembre 2018** à la salle du Conseil située au 1580, chemin du Fer-à-Cheval à Sainte-Julie à 20 h. Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes.

#### **DEMANDE N° 18-14 : 488, avenue Jules-Choquet – Zone C-208**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- que l'aire de stationnement aménagée en cour latérale gauche soit implantée à une distance de moins d'un mètre de la limite latérale gauche de la propriété, adjacente à la rue Robert, tel que requis à l'article 10.1.6.2.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble porte le numéro de lot 5 431 897 du cadastre du Québec.

#### **DEMANDE N° 18-15 : 133-143-183, boulevard Armand-Frappier – Zones M-256 et C-258**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une aire de stationnement comprenant 304 cases alors que pour la zone visée, un maximum de 289 cases est établi en vertu de l'article 10.8.4.5 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble comprend les lots 6 205 231, 6 225 387 et 6 225 386 du cadastre du Québec.

#### **DEMANDE N° 18-16 : 698-708, montée Sainte-Julie – Zone C-305**

Cette demande a pour but d'autoriser :

- une marge latérale de 7,4 mètres au lieu de 7,5 mètre, tel que prescrit à la grille des usages et des normes de la zone C-305;
- une hauteur des panneaux écrans en marge avant de 3 mètres au lieu de 1,2 mètre tel que requis à 4.3.13.3;
- 11 cases de stationnement au lieu des 12 cases de stationnement requises, conformément à l'article 10.1.6.4.1 du *Règlement de zonage 1101*.

Cet immeuble comprend les lots 5 552 703 et 5 552 700 du cadastre du Québec.

Le présent avis est publié conformément aux dispositions prévues à cet effet à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

DONNÉ À SAINTE-JULIE, ce 22 novembre 2018.

La greffière de la Ville,

(s) Nathalie Deschesnes  
Nathalie Deschesnes, OMA  
Avocate